

**Conditions Générales de Vente
pour la location de bateaux à Bosen (rive ouest)**

1. Pour louer un pédalo, un bateau électrique ou un canot, vous devez déposer une caution à la caisse sous la forme de votre propre permis de conduire, d'une carte d'assurance ou d'un objet de valeur, qui vous sera restitué après restitution du bateau.
2. Le prix de la location du bateau doit être payé à l'avance à la caisse en espèces ou par EC-Cash. Le temps de dépassement de l'utilisation du bateau sera facturé en supplément. En cas de retour anticipé du bateau, aucun remboursement au prorata du prix de la location ne sera effectué.
3. Les bateaux loués ainsi que les éventuels équipements doivent être restitués en parfait état de propreté, exclusivement à l'embarcadère. Les déchets ou détritiques qui se trouvent sur le bateau doivent être éliminés. Lors de l'amarrage du bateau, veillez à respecter les différents emplacements selon la catégorie du bateau.
4. En cas de dommage ou de perte d'un bateau ou de son équipement, le locataire sera tenu pour responsable.
5. Une personne majeure est requise pour superviser les groupes scolaires.
6. Le port de gilets de sauvetage est recommandé. Les personnes ne sachant pas nager et les enfants en bas âge doivent porter un gilet de sauvetage ! Vous pouvez les obtenir gratuitement à la caisse.
7. La location de bateaux est possible jusqu'à une heure avant la fermeture de la caisse.
8. Pour la location d'un pédalo ou d'un bateau à rames, l'âge minimum est de 14 ans. Toutes les autres personnes dans le même bateau doivent également avoir au moins 14 ans. Si ce n'est pas le cas, au moins un accompagnateur adulte (âge minimum : 18 ans) doit se trouver sur le même bateau.
9. L'âge minimum requis pour louer un bateau électrique est de 18 ans. Les règles de navigation et les instructions pour les bateaux électriques doivent être lues attentivement à l'avance. En signant le présent document, vous confirmez que vous l'avez compris.

Règles de navigation

1. Cinq personnes au maximum peuvent se trouver simultanément sur un pédalo ou un bateau à rames, et quatre personnes au maximum sur un bateau électrique.
2. Dans le cadre de la location d'un bateau, notamment sur le ponton et sur le bateau, la consommation excessive d'alcool et toute consommation de cannabis sont interdites. Toute infraction entraînera la fin immédiate de la location du bateau et l'expulsion après le retour au port. Les frais ne sont pas remboursés.
3. Les chiens ne sont pas autorisés à bord.
4. Il est interdit de sauter des bateaux dans l'eau. Il y a danger de mort en raison des autres activités nautiques.
5. Il est interdit de heurter délibérément votre bateau avec d'autres bateaux. Une distance minimale de 10 mètres doit être respectée par rapport aux autres bateaux, et une distance de 30 mètres est requise par rapport à la rive ainsi qu'aux chaînes de bouées qui délimitent les zones de baignade et les biotopes. De même, il convient de faire preuve de considération envers les pêcheurs.
6. Pendant les régates de voile, les bouées et les champs de régates ne doivent pas être traversés.
7. Les bateaux à pédales, à rames et électriques doivent céder le passage à toutes les embarcations de sauvetage et les voiliers, les bateaux venant de la droite doivent avoir la priorité.
8. Les instructions du personnel de la caisse et du poste de secours doivent être respectées.
9. En cas d'alerte météo, l'embarcadère doit être rejoint immédiatement.

En apposant votre signature en qualité de locataire, vous confirmez avoir lu et compris les CGV pour la location de bateaux à Bosen (rive ouest).